timkl

ÉCLAIRONS LE PARCOURS DE SOINS

DOSSIER DE PRESSE
9 octobre 2019

Patients atteints de maladie chronique : comment leur assurer une meilleure qualité de vie ?

CONTACTS PRESSE

Antoine Pouyet
antoine.pouyet@timkl.com
06 20 05 13 44

Myriam Hamza
myriam.hamza@havas.com
06 45 87 46 51

www.timkl.fr

SOMMAIRE

L'ÉDITO *3*

Communiqué de presse *4*

Timkl se lance avec le soutien de Roche dans l'accompagnement des patients atteints des maladies chroniques *4*

Chiffres clés *6*

Définitions clés *7*

Timkl, une entreprise nouvelle génération qui met le digital au service de l'humain *9*

Timkl en schéma *11*

Des professionnels de santé de proximité valorisés grâce à un ancrage territorial fort *12*

Les perspectives de timkl *14*

Verbatim de John Pinte, Vice-président du SNIIL, le Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux *15*

Verbatim de Gilles Bonnefond, Président de l'USPO, l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officines *15*

L'ÉDITO

« Timkl est le partenaire du patient pour qu'il ne soit plus seul face à sa maladie »
Philippe Montaner

Un patient atteint d'une maladie chronique sera malade jusqu'à la fin de sa vie. Dès l'annonce de la maladie, il doit bouleverser son quotidien et apprendre à vivre avec. Pourtant, lorsqu'un problème personnel ou de santé additionnel surviendra, il aura tendance à décrocher de son traitement. Les acteurs de santé (infirmiers, pharmaciens, etc.) font aussi ce diagnostic. C'est donc en collaboration avec eux que timkl a été créée pour assurer une meilleure qualité de vie des patients atteints de maladie chronique.

En effet, soigner ne suffit plus. L'accompagnement et la prévention sont pour les patients comme pour la société des enjeux majeurs. Un médecin seul, ou une structure telle qu'un hôpital, ne peuvent plus répondre quotidiennement aux besoins de ces patients. C'est pourquoi timkl s'est donné pour mission de devenir le partenaire du patient et des professionnels de santé. Notre ambition : qu'aucun patient ne décroche de son traitement. Pour cela, nous organisons la coordination de tous les intervenants de son parcours, et créons ainsi les conditions d'un suivi privilégié. **Il s'agit d'offrir un accompagnement sur-mesure et de proximité.**

Entreprise de santé de nouvelle génération, timkl est née d'une impulsion intrapreuneuriale au sein de Roche et d'un partenariat avec l'*USPO* (Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine) et le *SNIIL* (Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux). Nous sommes persuadés qu'agir en collaboration et de façon optimale avec les professionnels de santé permettra une meilleure prise en charge des patients. Timkl apporte un support dédié aux acteurs de santé pour que ces derniers puissent, grâce à leur expertise, se focaliser sur la relation patient.

La solution timkl se présente aujourd'hui en deux parties :

- Un suivi des patients diabétiques sous pompe à insuline. Elle sera d'abord déployée dans trois régions et trois villes françaises tests, en Île-de-France au Kremlin-Bicêtre, en Bourgogne-Franche-Comté à Dijon et dans les Pays de la Loire à Nantes. Cela permettra à l'entreprise de construire, étape par étape, un réseau de coopération entre timkl et les professionnels de santé.
- Un suivi des patients diabétiques sous multi-injections. Pour cela, timkl a notamment développé une plateforme permettant de définir et de suivre le parcours de soin des patients en accord avec les recommandations de la HAS. Elle permettra à tous les acteurs de partager le même niveau d'information et de coordonner leurs actions. Elle inclura aussi tous les outils nécessaires à la formation des différents acteurs. Pour ce suivi, une expérimentation sera mise en place grâce aux possibilités offertes par l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale. **Convaincue que la performance digitale doit permettre de renforcer et développer les relations de proximité, timkl se considère comme une plateforme humaine utilisant le meilleur des outils digitaux.**

Nous sommes aujourd'hui une dizaine à œuvrer pour le développement de timkl. D'ici fin 2020, nous allons tripler nos effectifs. Notre vision : ouvrir 20 agences qui couvriront l'ensemble du territoire d'ici 2023. Cette couverture optimale permettra à chaque patient atteint d'une maladie chronique, comme le diabète, de bénéficier d'un suivi de proximité sur-mesure. Nous contribuerons ainsi à améliorer le quotidien et le vécu des malades chroniques.

Philippe Montaner

Communiqué de presse

Timkl se lance avec le soutien de Roche dans l'accompagnement des patients atteints des maladies chroniques

60 % des personnes atteintes de maladies chroniques ne suivraient pas correctement leur traitement[1], soit près de 6 millions de personnes en France. Face à ce constat, le groupe Roche a souhaité soutenir dans sa démarche la start-up timkl, créée en avril 2019. Une ambition : assurer un meilleur avenir aux patients chroniques et permettre au système de soins de mieux prendre en charge le nombre croissant des patients concernés. Cette entreprise innovante a développé des services d'accompagnement destinés aux patients diabétiques en collaboration avec les professionnels de santé de proximité, en particulier pharmaciens et infirmiers libéraux. À terme, les services de l'entreprise s'adresseront à tous les personnes vivant avec des pathologies chroniques.

Créée en avril 2019, la start-up timkl, dédiée à l'accompagnement des patients atteints de maladie chronique lance ce mois-ci son activité de prestations de service. Si la première activité est centrée sur l'accompagnement des personnes diabétiques, les suivantes seront élargies à la gestion au quotidien de toutes les maladies chroniques. « Nous voulons que demain les patients atteints de maladies chroniques ne soient plus seuls dans la gestion de leur maladie », précise Philippe Montaner, président de timkl.

Une nouvelle génération de prestataires de service

Timkl propose un nouveau modèle dans l'organisation de la prestation de service. Dans cette nouvelle offre, les professionnels de santé de proximité, Médecins Généralistes, Pharmaciens et Infirmiers libéraux prendront en charge la relation patient. L'équipe timkl assurera quant à elle tout le support nécessaire à un suivi de qualité, laissant ainsi la possibilité aux professionnels de se concentrer sur la partie médicale.

Lancement de 2 activités dans le diabète en 2019

1. ***L'accompagnement des patients sous pompe***
   Dans un premier temps, l'entreprise innovante assurera la livraison, la prise en charge, la formation et le suivi pour l'installation des pompes à insuline via des

[1] *Source : https://www.egora.fr/actus-medicales/sante-publique/35569-le-poids-grandissant-des-maladies-chroniques - https://www.observatoire-sante.fr/maladies-chroniques-les-risques/.*

professionnels de santé de proximité, avec un support disponible 24h/24. Timkl offrira un encadrement sur mesure pour les patients et une coordination des professionnels de santé. Cela passera par un service de proximité composé de référents – infirmiers libéraux et pharmaciens – pour une écoute adaptée au besoin du patient, grâce à des entretiens de suivi plus réguliers.

2. Le suivi du patient diabétique au quotidien

Le risque de décrochage dans le suivi de son parcours de soins demeure un enjeu majeur en terme médical, du fait des complications, et en terme financier, quand 70 % des dépenses liées au diabète sont dues à ces complications2. En septembre prochain, timkl poursuivra donc le développement de ses activités d'accompagnement grâce à une solution à la fois physique et digitale. Son ambition : faciliter le suivi des patients diabétiques sur l'ensemble du parcours de soins. Ce système aura vocation à activer, informer et surtout coordonner l'ensemble des professionnels de santé et intervenants autour du patient. Ce faisant, ce dernier se trouvera au cœur d'une organisation structurée et sur-mesure, lui permettant d'être accompagné, avec une gestion quotidienne simplifiée de sa maladie et ainsi d'être plus observant.

Afin de mettre en œuvre ces activités, trois agences seront installées en France d'ici la fin de l'année avec une infirmière libérale et un coordinateur timkl pour chaque structure.

Un investissement digital pour relier les professionnels de santé

Une plateforme digitale de coordination, qui fait l'objet de l'expérimentation de l'article 51, définira pour chaque patient son parcours de soin à partir des recommandations HAS. Grâce à cette solution innovante, les patients pourront être alertés si un problème survient. La plateforme rendra aussi possible la collecte de l'ensemble des données des patients (mesures de glycémie et autres résultats d'examens). Enfin, elle supportera la coordination et la formation de l'ensemble des professionnels de santé.

À terme, l'entreprise accompagnera les patients dans la gestion de toutes les maladies chroniques au quotidien, pour améliorer leur prise en charge et leur suivi sur le long terme.

---

[2] *Source : https://www.lesechos.fr/2016/08/assurance-maladie-le-cout-du-diabete-risque-de-senvoler-222914.*

Chiffres clés

LES MALADIES CHRONIQUES

60% des patients chroniques ne suivent pas bien leur traitement.

Plus de **20 millions**[3] de personnes vivent en France avec une ou plusieurs maladies chroniques.

Un patient ne passe que **quelques heures chaque année** avec son médecin.

Les patients atteints de maladie chronique représentent **65% des dépenses de santé.**

Timkl existe pour assurer un meilleur avenir aux patients confrontés à la maladie chronique

LE DIABETE

Plus de **3,5 millions**[5] de personnes sont atteintes de diabète en France, soit **5%** de la population.

Un diabétique vit **24 heures sur 24** avec le diabète.

Le diabète est la **1ère cause de cécité** chez les personnes de moins de 50 ans[6].

1 patient sur 2 ne surveille pas sa glycémie autant qu'il le devrait[7].

70% des dépenses liées au diabète sont dues aux complications[8].

Le diabète représente **11% des dépenses de santé**, soit 18 milliards d'euros.

Timkl existe pour permettre à la société de mieux prendre en charge le nombre croissant des patients concernés.

---

[3] Source : Cnamts-DSES (2017) ; Les Maladies chroniques, vers la 3e médecine, Pr André Grimaldi (2017))

[4] Assemblée Nationale

[5] Source : Patients diabétiques traités en 2006 - IMS, LTD Etude longitudinale patient, CMA août 2016, patients

[6] Source : https://www. federationdesdiabetiques.org/information/complications-diabete/retinopathie

[7] Source : P. Lecomte et al. Self-monitoring of blood glucose in people with type 1 and type 2 diabetes living in France: The Entred study 2001. Diabetes Metab 2008; 34 : 219-226

[8] Source : https://www.lesechos.fr/2016/08/assurance-maladie-le-cout-du-diabete-risque-de-senvoler-222914

Définitions clés

Loi de financement de la SS 2019

La loi a été promulguée le 22 décembre 2018. Elle a été publiée au Journal officiel du 23 décembre 2018. La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2019 prévoit un solde excédentaire d'environ 700 millions d'euros pour les quatre branches du régime général (famille, maladie, vieillesse et accidents du travail) et le fonds de solidarité vieillesse (FSV). L'apurement, à l'horizon 2024, de la dette sociale se poursuit par amortissement progressif de la dette de la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES).
L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) est fixé à +2,5% pour 2019 pour permettre la mise en oeuvre du plan "Ma santé 2022" présenté par le Président de la République le 18 septembre 2018.

Source : https://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-financement-securite-sociale-pour-2019.html

Article 51

L'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2018 prévoit un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits.

Loi de modernisation de notre système de santé

Cette loi a pour ambition d'innover pour rendre notre système de santé plus juste et plus efficace dans le monde d'aujourd'hui.
La loi est organisée autour de 4 piliers :

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé
- Faciliter au quotidien les parcours de santé
- Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé
- Renforcer l'efficacité des politiques publiques et la démocratie sanitaire

Source : https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/loi-de-modernisation-de-notre-systeme-de-sante/

Loi HPST (hôpital, patients, santé, territoires)

La loi HPST définit une nouvelle organisation sanitaire et médico-sociale qui vise à mettre en place une offre de soins graduée de qualité, accessible à tous et satisfaisant à l'ensemble des besoins de santé. Elle a été promulguée le 21 juillet 2009 et publié au Journal Officiel du 22 juillet. Elle comporte 4 titres :

- La modernisation des établissements publics de santé (fonctionnement et organisation, qualité de la prise en charge et sécurité des soins, coopération, performance)
- L'amélioration de l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire ; la prévention et la santé publique

- L'organisation territoriale du système de santé (création des ARS, politique régionale de santé, systèmes d'information ...)

Source : https://solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/financement/financement-des-etablissements-de-sante-10795/financement-des-etablissements-de-sante-glossaire/article/loi-hpst-hopital-patients-sante-territoires

Timkl, une entreprise nouvelle génération qui met le digital au service de l'humain

Assurer le suivi des patients atteints de diabète grâce à une solution innovante et intégrée

Timkl est née en 2019 de la démarche intrapreunariale de Philippe Montaner, soutenue par son ancien employeur Roche Diabete Care. Aujourd'hui entreprise indépendante, timkl et son président se sont appliqués à retranscrire les valeurs semblables à celles de Roche dont « *le service pour le patient* ». C'est dans ce contexte que timkl s'est évertuée à élaborer une solution pour faciliter le traitement des patients atteints de maladies chroniques et notamment du diabète dans un premier temps.

Un patient diabétique est un patient qui doit réorganiser son quotidien. Il doit penser sa vie avec sa maladie et s'organiser pour assurer son contrôle en fonction de ses projets, de ses envies, mais aussi de ses connaissances, de son âge et de son autonomie. Comme les 3,5 millions de personnes diabétiques en France une fois la maladie détectée, le patient débute ainsi son parcours de soin, qu'il soit suivi par des professionnels de santé libéraux, à l'hôpital ou en maison de retraite.

Le traitement est unique pour chaque patient et varie au cours de sa vie suivant son profil, son âge ou encore son histoire. Chaque étape de vie traversée par le patient peut avoir un impact sur le bon suivi de son traitement et certaines situations peuvent favoriser les risques de décrochage. A titre d'exemple, le diabète est une maladie complexe qui a des répercussions multiples non seulement sur la santé du patient mais également sur sa vie personnelle. Il est donc suivi par différents professionnels de santé et médico-sociaux.

C'est pourquoi, timkl propose sa plateforme digitale : DAP. Elle relie tous les professionnels de santé qui interviennent dans le traitement des patients et facilite leurs échanges, grâce à un coordinateur dédié. Cette plateforme fait l'objet de l'article 51 et se basera sur le parcours de soin défini par la Haute Autorité de Santé pour les personnes diabétiques. La DAP et son coordinateur ont pour mission de transmettre, en toute sécurité, les informations qui sont utiles aux professionnels de santé pour assurer le suivi efficace du patient. La plateforme proposera également des formations aux professionnels de santé. La DAP est agréée ASIP (Agence française de la santé numérique) et est conforme au RGPD (Règlement Général Protection des données CNIL).

Répondre aux nouvelles attentes du diabète grâce à une solution en phase avec les besoins des patients

Un patient diabétique vit 24 heures sur 24 avec son diabète alors qu'il passe seulement quelques heures chaque année aux côtés de son médecin. Ses doutes et ses questionnements réguliers, le patient les pose à son professionnel de santé de proximité. Dans la majorité des cas, le patient se tourne auprès de son pharmacien. Cependant, ce dernier ne dispose pas toujours de l'historique du parcours de soin du patient pour lui délivrer une prescription idéale et n'était pas accrédité à le faire.

Une enquête réalisée auprès de patients diabétiques[9] par Diabète LAB et commandée par timkl met en lumière le fait que *« même si ces patients se sentent autonomes dans la gestion de leur diabète, ils ne sont pas totalement satisfaits de l'accompagnement reçu dans le suivi du parcours de soins »*. Ce constat résulte de plusieurs raisons : le patient a pu avoir une **«** des expériences déplaisantes avec des professionnels de santé et/ou des prestataires de santé à domicile » ou encore car ses besoins d'accompagnement « ne sont pas encore comblés ». Les patients interrogés **souhaitent être davantage écoutés.** En effet, ils souhaitent **« *retrouver davantage de proximité physique et relationnelle* »** mais aussi de « l'interconnexion et de la coordination entre les professionnels de santé pour un suivi plus proche de leurs besoins ».

C'est pourquoi, la plateforme timkl coordonne les actes et les informations des et pour les professionnels de santé et médico-sociaux. Les professionnels de proximité font face à une interface dédiée pour chaque patient, avec leur données, leur tableau de bord, leur visites à planifier, leurs dernières consultations, examens ou encore comptes rendus. Ainsi un généraliste pourra par exemple voir si les examens ont été réalisés et lesquels restent à programmer. Le pharmacien aura une vue claire sur l'utilisation du matériel qu'il a délivré. La plateforme timkl déleste les professionnels de santé des tâches administratives et de la logistique (facturation, gestion du matériel, liaison avec les Caisses d'Assurance Maladie…). Les professionnels de santé peuvent ainsi se concentrer sur leur relation avec le patient faite d'écoute, de proximité et d'un suivi régulier.

Les professionnels de santé recruteront les patients. Comme chaque parcours de soin est unique, ils leur remettront un questionnaire qui déterminera leur profil, leur taux de décrochage et leur capacité à suivre leur traitement. Une fois les bilans effectués, les patients pourront participer activement à la gestion de leur maladie chronique grâce à la DAP. Ces patients peuvent désormais accéder à un parcours de soins coordonné et efficient en les reliant aux professionnels qui l'aident à améliorer son observance et sa qualité de vie.

[9] Étude réalisée par Diabète Lab auprès de onze personnes (printemps 2019)

Timkl en schéma

Schéma : Pourquoi timkl ?

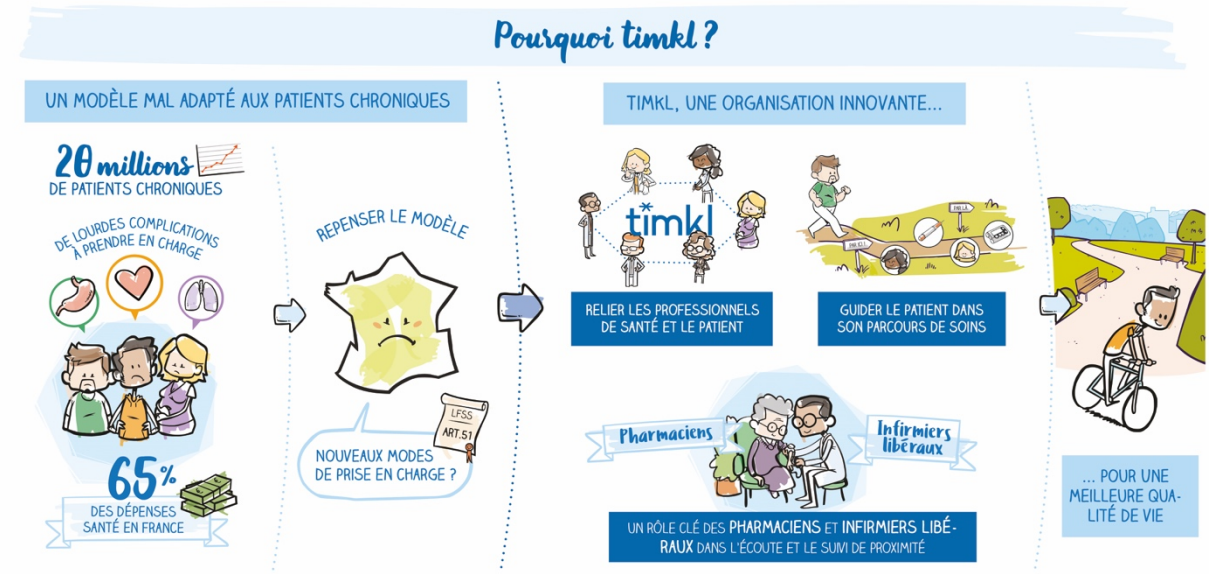

Schéma : L'organisation timkl

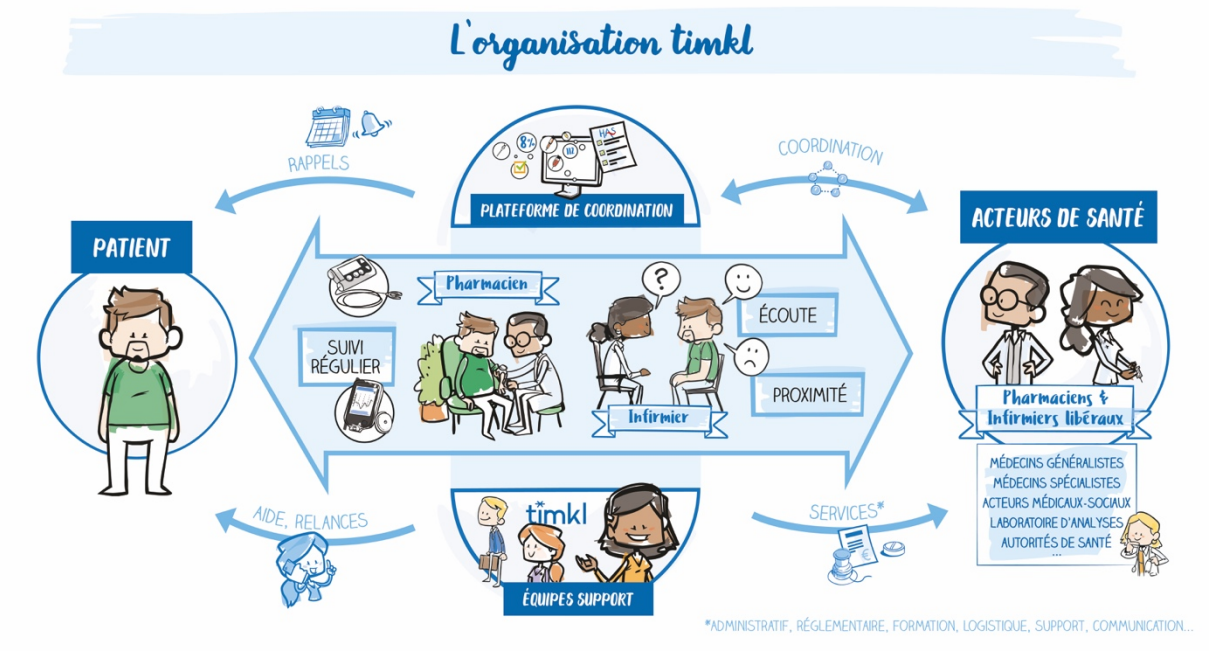

Des professionnels de santé de proximité valorisés grâce à un ancrage territorial fort

Timkl au côté des professionnels de santé de proximité pour les aider à saisir leur nouveau rôle

Co-construite avec des professionnels de santé, dont notamment des pharmaciens et des infirmiers libéraux, la solution timkl guide les patients chroniques dans leur parcours de soin et facilite la coopération des professionnels de santé impliqués dans son traitement. Cette solution intervient suite la parution du décret n°2018-841 du 3 octobre qui affecte de nouvelles missions aux pharmaciens d'officines : actions d'évaluation en vie réelle des médicaments, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique, dépistage des maladies infectieuses et non transmissibles et enfin participation à la coordination des soins.

Timkl apporte aux professionnels de santé des outils et des solutions pour assurer un accompagnement de qualité dans le suivi des patients chroniques.
Les pharmaciens et les infirmiers libéraux, recevront également une rémunération forfaitaire par patient accompagné et pourront créer un lien privilégié avec le patient grâce à un suivi contractualisé et régulier. Ils deviendront les personnes de référence vers qui un malade chronique pourra se tourner en cas d'urgence, de mal-être ou simplement s'il a des questions. Timkl a donc pour ambition de valoriser leurs rôles et de confirmer leurs positions de professionnels de santé de proximité. Timkl est donc une entreprise qui travaille pour et avec les professionnels de santé pour mettre en place des solutions faciles et de proximité pour améliorer la qualité de vie patients.

Timkl, une entreprise innovante au plus proche des patients atteints des maladies chroniques

La plateforme proposée par timkl nécessite à l'entreprise de construire en amont un réseau de professionnels de santé libéraux en ville. Pour ce faire, timkl propose une première prestation : l'installation de pompes à insuline.

Timkl a ouvert trois agences en France, au Kremlin-Bicêtre (94), Nantes (44) et Dijon (21) pour démarrer sa prestation de pompe à insuline. Timkl résulte d'une démarche de co-construction des représentants des médecins, des infirmières et des syndicats des professionnels de santé libéraux, et a souhaité s'implanter dans des départements recommandés par ces derniers. Les départements du Val- de-Marne, de la Loire-Atlantique et de la Côte-d'Or disposent également d'équipes de professionnels de santé, composées de pharmaciens d'officine, d'infirmiers libéraux et bientôt de médecins généralistes, prêtes à s'engager. De plus, ces départements disposent d'un bassin de populations différentes et donc de problématiques

différentes qui permettent à la solution timkl de s'adapter à tous les types et catégories de populations.

Timkl entame une stratégie de déploiement départementale, puis régionale, afin de partager petit à petit aux professionnels de santé l'ambition et la vision de timkl. Pour ce faire, elle s'appuie sur le réseau de syndicats professionnels tels que le SNIIL (Le Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux) ou l'USPO (L'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine) existant pour créer son propre réseau afin de construire ses équipes de professionnels de santé.

Les perspectives de timkl

Les prochaines ouvertures d'agences

Timkl dispose aujourd'hui d'une masse salariale d'environ dix personnes. L'entreprise aspire à doubler son effectif avant la fin de l'année et le multiplier par 10 afin de compter 100 collaborateurs d'ici fin 2025. Enfin, timkl ouvrira 20 agences à travers le territoire d'ici 6 ans

Bien que timkl soit guidé par les valeurs inculquées tout au long de son expérience chez Roche, Roche est et demeurera un actionnaire qui a permis à timkl de se structurer financièrement. Le développement et les choix réalisés par l'entreprise pourront amener l'entreprise à faire appel et à injecter des capitaux d'autres entreprises. Les décisions prises seront régies par les besoins des patients et les besoins des maladies.

Les prochaines maladies chroniques

Timkl s'est tout d'abord concentré sur le diabète à travers la prestation de pompes à insuline. L'ambition de timkl est de reproduire le modèle économique de cette prestation afin d'investir demain la prise en charge des patients traités par multi-injections, puis les patients traités par mono-injection et enfin les patients DT2. L'ouverture à différents traitements du diabète se fera donc étape par étape en même temps que le réseau de professionnel de santé se construira. En effet, l'entreprise souhaite intégrer à son réseau 1000 à 2000 professionnels de santé afin d'étendre son action dans toutes les régions françaises, toujours en étant au service du patient.

La nouvelle entreprise de santé souhaite accompagner 10 patients sous-pompes d'ici fin 2019 et entre 700 et 1000 patients d'ici fin 2020 dans les trois zones géographiques.

L'entreprise doit également démontrer aux professionnels de santé que son modèle est viable et aux autorités qu'il apporte une réelle valeur ajoutée. Une fois cette relation de confiance établie, timkl démarrera son expérimentation destinée aux patients multi-injections. Cette dernière devra compter entre 1000 et 2000 patients pour être exploitée.

Une fois son réseau construit, timkl étendra petit à petit ses prestations à d'autres maladies chroniques. Chaque patient atteint d'une maladie chronique pourra bénéficier du traitement qui lui correspond, en fonction des recommandations de la Haute Autorité de Santé.

Verbatim de John Pinte, Vice-président du SNIIL, le Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux

« Timkl permet aux patients porteurs de pathologie chronique de bénéficier d'un suivi de proximité tout au long de leur vie en développant la confiance entre ces patients et les professionnels de santé de proximité. L'objectif : limiter les risques de décrochage mais également de complications. A terme, cela permet, grâce à la synergie déjà existante entre les professionnels de santé de terrain, d'assurer une meilleure prise en charge des maladies chroniques. », **John Pinte, Vice-Président du Sniil (Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux).**

Verbatim de Gilles Bonnefond, Président de l'USPO, l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officines

« À l'USPO, nous pensons que la qualité du suivi d'un patient passe par une mécanique nécessaire de coordination des professionnels de santé. C'est pourquoi timkl est une solution innovante. En effet, elle a été créée à la fois à partir des besoins et des attentes des professionnels de santé et aussi pour que les patients bénéficient d'un suivi optimal Timkl parvient à valoriser le métier du pharmacien d'officine en le mettant au cœur du suivi patient. Il fait de même avec l'ensemble des professionnels de santé qui interviennent dans ce suivi, en les faisant travailler en collaboration. **», Gilles Bonnefond, président de l'USPO (l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'officine)**